

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mille vingt cinq, le 25 mars à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 12

Nombre de présents : 09

Etaient présents : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, ROSTAING Jean-Pierre, MONIN Florence, GAS Marcel, FANJAT Pierre, POURCHERE Jean-Daniel, GENTIL Dominique, GUERRERO Elisabeth

Absents excusés : CICORELLA Sébastien (pouvoir à GAS Marcel), HUMBERT Régis (pouvoir à MONIN Florence), ROMATIF Julien (pouvoir à GENTIL Dominique)

Date de la convocation : 18 mars 2025

Secrétaire de séance : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia,

Objet de la délibération : Demande de subvention au département pour réfection voirie
Rue du Lavoir

Le Maire informe l'assemblée de la nécessité de refaire l'enrobé sur la Rue du Lavoir suite aux travaux du réseau d'eaux pluviales.

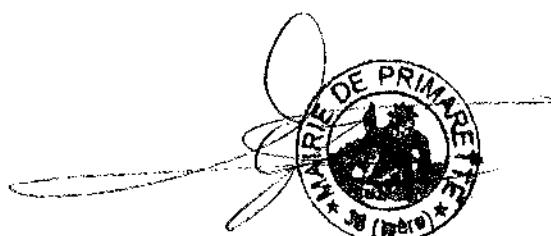
Le Maire fait part au conseil du devis de l'entreprise GMTP qui s'élève à 86 092.75 € HT et propose de demander une subvention au département.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Retient la proposition présentée.
- Demande qu'un dossier concernant ces travaux soit préparé rapidement pour solliciter le département en vue de l'attribution d'une subvention.
- Charge le Maire et le trésorier, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 25 mars 2025

Le Maire,
Serge MERCIER



Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise en Sous-Préfecture de Vienne.